

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Présents : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, VIALTAIX. M, LABAS. O, GEAIX. G, SIMON. L, Mrs. SAPIN. R, DEVESSIER. P, CHEFDEVILLE. D, DESGRANGES. R, DEMENEIX. T, ROUSSEL. C, REINE. V, PEYRAUD. C.

Excusé : Mr BENQUET. C.

Pouvoir : Mr BENQUET.C à Mr REINE. V.

Secrétaire de séance : Mme GEAIX. G.

Madame le Maire met au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du 21/10/2021. Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022.

La trésorerie d'Aubusson avait demandé à Angeline d'être pilote pour la nouvelle comptabilité qui sera mise en place dans les communes à savoir la M57 qui remplacera la M14. Une délibération a déjà été prise mais refusé par la Préfecture, car deux délibérations distinctes doivent être prises une pour la commune et une pour le CCAS avec les membres pour accepter le transfert de la comptabilité M14 à la nomenclature M57.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une délibération « annule et remplace suite à une erreur matérielle ».

Elle rappelle au Conseil Municipal que la comptabilité publique doit respecter des instructions issues, pour les communes, de la nomenclature dite «M14». Les écritures sont ainsi retracées dans un plan comptable spécifique adapté aux compétences communales.

La création des Métropoles s'est accompagnée de la création d'une nomenclature dite «M57». La M57 reprend les mécanismes budgétaires et comptables les plus modernes des nomenclatures existantes rénovées.

Les collectivités qui adoptent la M57 restent toutefois soumises aux dispositions spécifiques qui la régissent en matière de dépenses obligatoires. L'utilisation de la M57 n'a donc aucune conséquence sur les règles de provision et d'amortissement des collectivités.

Il est proposé au conseil municipal de positionner la commune de Mérinchal comme candidate à l'expérimentation de la nomenclature M57 au 1er janvier 2022. Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget général de la commune géré actuellement selon la comptabilité M14. Les principales nouveautés induites par le passage à la norme comptable M57 sont les suivantes :

- Production de nouveaux états financiers (bilan, compte de résultat...),
- Une nomenclature par nature plus développée,
- Une nomenclature par fonction qui évolue pour reclasser l'ensemble des fonctions, sous-fonctions et rubriques des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 ;
- De préciser que la norme comptable M57 s'appliquera au budget général de la commune géré actuellement selon la comptabilité M14 ;
- D'autoriser Madame le maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020/29.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

BIENS DE SECTION.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la discussion portant sur les biens de section lors du dernier conseil municipal en date du 21/10/2021.

Une nouvelle discussion s'engage sur les différentes possibilités d'instruire les demandes.

Monsieur PEYRAUD C demande à prendre la parole et lit au Conseil un texte qu'il a rédigé concernant les biens de sections. Il fait un historique de ces dernières. Il précise qu'il y a 9 parcelles sur la commune représentant 50 ha. Le premier plan existant daterait de 1877. La Roche et le Farry intégrés fin du 19ème siècle. La plus grande parcelle est celle du Mondayraud 8 ha 70 et elle est classée en ZNIEF. La section de La Roche fait 5 ha 22.

Il demande pourquoi la commune accepte de vendre des parties de biens de sections à des particuliers et qu'il serait inconcevable que la commune accepte de céder des biens de sections boisés qui pour lui ont non seulement un intérêt patrimonial mais aussi parce qu'elle possède une biodiversité importante.

Madame le Maire lui fait remarquer que la municipalité n'a jamais souhaité vendre les biens de sections boisés et que les seuls morceaux qui étaient aliénés ne représentaient que de très petites surfaces et qu'il y avait un intérêt pour le demandeur (parcelle attenante à la propriété ou enclavé entre deux parcelles ou pour extension d'une construction) et que cette cession ne pénalisait pas d'autres propriétaires.

Mme le Maire rappelle que le conseil doit prendre une délibération sur les modalités d'attribution des biens de sections suite à plusieurs demandes d'acquisitions : Mrs FRONDAS – BRUNDET et BOUSQUET.

Mme SIMON Laure propose de rajouter un paragraphe faisant la différence entre les parcelles boisées et non boisées et qui préciserait que le CM s'oppose à la vente des biens de sections boisés (mentionner toutes les sections). Accord des autres membres du conseil pour ce rajout.

Elle propose à l'Assemblée de délibérer sur les modalités d'instruction des demandes d'achats adressées en Maire par les Administrés.

- Vu la complexité du régime des biens de section,
- Vu les différentes demandes adressées en Mairie,
- Considérant qu'il y a nécessité à définir les modalités d'instruction desdites demandes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✓ D'étudier les demandes d'achats de biens section dès lors qu'elles ne concernent pas la partie boisée de la commune gérée par l'ONF (forêts sectionales – liste ci-jointe),
- ✓ De consulter les services compétents pour avis sur chaque demande,
- ✓ De statuer sur chaque demande au cas par cas après consultation desdits services.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

❖ *Mr PEYRAUD. C quitte la séance de conseil municipal à 21h15.*

POINTS SUR LES TRAVAUX

Madame le Maire expose au conseil municipal les devis afférents à la mise en place du wifi dans l'ensemble du château.

	REFLEX INFORMATIQUE	DELEGLISE	TOTAL
MONTANT HT	1 230,00 €	831,00 €	2 061,00 €
MONTANT TTC	1 476,00 €	997,20 €	2 473,20 €

Madame le Maire expose au conseil municipal le devis de l'entreprise AYMARD concernant la réfection des joints de l'escalier menant à la salle des expositions.

	AYMARD
MONTANT HT	1 270,00 €
MONTANT TTC	1 524,00 €

Monsieur CHEFDEVILLE explique être toujours en attente des devis de l'entreprise MARTIN.

Madame le Maire informe le conseil municipal des travaux du toit terrasse de l'accueil touristique. Les travaux sont terminés. Monsieur DESGRANGES précise que l'entreprise GEAIK devrait intervenir sur la deuxième quinzaine du mois de décembre pour la réfection de la toiture du pigeonnier.

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une réunion publique qui se tiendra le jeudi 09 décembre à 18h30, salle des expositions au Château de la Mothe, dans le cadre des travaux d'assainissement collectif qui débiteront en janvier 2022. Une cinquantaine d'habitation sera destinataire du courrier d'information, envoyé par la communauté de communes.

DETR 2022

City stade :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la notification reçue en mairie pour l'attribution de la DETR 2021 sur le projet du city stade. En effet, des reliquats en préfecture ont permis la validation de ce dossier. Voici ci-dessous le plan de financement définitif :

➤ Montant des travaux	62 843.40 € H.T
➤ DETR 40%	25 137.36 € H.T
➤ Contrat Booster 20%	12 568.68 € H.T
➤ ANS 16%	10 000.00 € H.T
➤ Autofinancement	15 137.36 € H.T

Voirie 2022 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dépôt d'un dossier de demande de DETR 2022 dans le cadre du programme de voirie 2022. Elle propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention.

Le financement s'établit comme suit :

➤ Montant des travaux	38 203.35 € H.T
➤ DETR 40%	15 281.34 € H.T
➤ Autofinancement	22 922.01 € H.T

Le solde, 22 922.01 € H.T sera inscrit au budget 2022 et financé par prélèvement sur le budget communal au 2315 – 86.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Vitrine église :

Les amis du Château de la Mothe propose de participer à un financement de vitrines sécurisées pour les objets religieux de l'Eglise. Toutefois, la commune doit être porteuse du projet pour obtenir le DETR. Dépôt dossier avant le 15 Décembre. 5000 € Maximum.

Madame le Maire propose au conseil municipal de donner un accord de principe sur ce projet, en attendant la transmission des éléments (devis...) par la Présidente de l'association. Elle propose de fixer un montant maximum. Le conseil municipal donne un avis favorable.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il existe plusieurs dispositifs, dans lesquels la commune s'est déjà inscrite

Redynamisation du commerce :

Christophe BENQUET qui a assisté à la réunion étant absent, fera le compte-rendu lors d'une prochaine réunion.

Mme le Maire explique que des dossiers seront à constituer pour ce projet et que ce dispositif est mis en place par le Syndicat Est Creuse. Les actions retenues peuvent être : Conserver, ouvrir, créer des commerces.

* Aides région Nouvelle aquitaine : conseils aux entreprises – Aides à l'investissement productif – actions collectives.

Proposition de mise en œuvre de l'ACP :

L'ACP, Actions Collectives de Proximité, est un outil proposé par la Région Nouvelle Aquitaine en faveur de l'économie de proximité (commerce et artisanat). Celui-ci demande la réalisation d'un diagnostic territorial de ce secteur afin de définir des filières à enjeux et des centralités géographiques. A l'issue de ce diagnostic, un plan d'actions est construit à partir d'aides directes

pour l'économie de proximité : bilan conseil pour les entreprises, aide à l'investissement productif ou organisation d'actions collectives.

L'état des lieux présenté lors de ce troisième comité demande à être approfondi avec des données « froides » plus précises et la vision des acteurs du territoire. Pour cela et suite au comité du mois de juillet, le Syndicat a sollicité 3 cabinets prestataires travaillant actuellement sur le territoire (Citadia, Ey, Géolink). L'assemblée émet un avis favorable pour travailler avec le cabinet Géolink.

→ *Le Syndicat va organiser un temps de travail Géolink – Région – Syndicat afin d'affiner les modalités de collaboration et engager la démarche.*

Proposition de partenariat entre les communes sur la réhabilitation des centres-bourgs :

Suite à la volonté de certaines communes d'inciter les particuliers à réhabiliter leur bâti, il est proposé que le Syndicat mène une réflexion en lien avec les chantiers d'insertion et le programme Leader sur la restauration des murets et la peinture des menuiseries extérieures.

En effet, 2 équipes de chantier d'insertion sont actuellement présentes sur le territoire et se structurent. Il est important de minimiser les contraintes administratives pour les propriétaires. L'idée globale étant de massifier les actions pour avoir un effet d'entraînement sur le territoire.

Il est précisé les points suivants :

- Parallèle avec les opérations façades déjà réalisées sur le territoire,
- Les bourgs centres sont face à des problématiques plus larges, tel que celles des toitures.
- Vigilance à ne pas créer de la concurrence face aux artisans locaux.
- Une opération gratuite de rénovation de murets a eu lieu sur le PNR Millevaches ainsi que le dispositif « Isole Toit ».
- S'intéresser également à l'entretien des jardins abandonnés en centre-bourg.
- Réaliser un travail d'enquête auprès des privés pour connaître leurs besoins.
- Lien à faire avec LMB à Felletin.
- Le CAUE propose des ateliers participatifs pour les communes en termes d'aménagement de bourg et afin d'associer la population.

→ *Communes intéressées pour participer à ces réflexions : AUZANCES, CHAMBON, CROCQ, ROUGNAT et St PRIEST.*

2- Point sur les dispositifs Etat

Contrat territorial de relance et de transition écologique (CT2RTE) :

- Un contrat unique entre l'Etat et les collectivités dont les modalités de gouvernance sont à définir.
- Associe tous les projets du territoire, dont les projets privés.
- Contrat évolutif revue à minima tous les ans avec l'Etat, mais possibilité de revoir le contrat sur une autre temporalité au sein du territoire.
- 2 axes transversaux au contrat : la transition écologique et la cohésion territoriale.
- Avant fin 2021, avoir 5 actions par EPCI dans le cadre de ce contrat mais recenser l'ensemble des actions.
- Complément des financements entre l'Etat et la Région sur les investissements et l'ingénierie en cours de réflexion. + Réflexion sur une fiche-projet commune.
- Contrat signé fin 2021.
- Possibilité d'avoir des partenaires qui signent le CT2RTE. Exemple : Région, EPF...
- Dans les fiches projets, intégrer les frais de fonctionnement.

→ *Actuellement le Syndicat rencontre toutes les communes du territoire pour recenser les projets communaux.*

Petites villes de demain (PVD) :

- Une équipe mutualisée pour avoir plusieurs compétences, à ce jour 4 personnes recrutées.
- Le siège social de l'équipe sera à Guéret mais celle-ci sera présente sur les territoires à 70%.
- PVD doit servir l'ensemble du territoire.
- Importance d'avoir une coordination à l'échelle des 10 communes d'Est Creuse

* **Politiques d'accueil** (attractivité territoriale). Odile LABAS précise que la Communauté de communes (Rachelle) a fait le tour des communes pour une présentation d'un appel à projets. Contrat Massif Central : Dispositif des communes pour accueillir de nouveaux habitants, les conseiller, les aider etc...

Il faudrait créer une commission au sein du Conseil : Odile, Christiane, Roland et Geneviève se proposent pour faire partie de cette commission.

→ *Le Syndicat propose d'organiser une réunion entre les 10 communes PVD.*

Méthode écoquartier-éco bourg :

Voir document ci-joint.

- Portée par le ministère de la transition écologique.
- Ne s'adresse pas uniquement à des parcelles viabilisées mais également au centre-bourg en favorisant de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer durablement.
- Un label ; possibilité néanmoins de suivre cette méthode sans solliciter la labélisation.
- Une méthode participative applicable à tous les projets telle une feuille de route.
- Basée sur 4 dimensions (Démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement et climat) ainsi que 20 engagements (exemple : formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance partagée, mettre en œuvre un urbanisme favorable à la santé pour assurer un cadre de vie sur et sain, favoriser la diversité des fonctions et leur proximité, préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe...)

Syndicat des transports :

Mme GEAIX Geneviève et VIALTAIX marina font le compte rendu de la réunion. Mme GEAIX explique que suite à l'accord de l'ensemble des conseils municipaux pour la dissolution du syndicat, ce dernier a pris une délibération afin de dissoudre le syndicat. La préfecture a rejeté cette délibération qui n'est pas assez précise.

En effet, cette dernière doit faire état :

- * de la dissolution
- * de l'actif (694 000 €) et du mode de répartition – Lors de la réunion les délégués ont décidé de répartir l'actif sur l'ensemble des communes adhérentes en fonction du nombre d'habitant.
- * des dettes (2500 € impayés de moins de 5 ans ne pouvant pas passer en non valeurs et qui seront aussi réparties entre les communes)
- * du devenir de la secrétaire (quelle commune accepterait de la prendre pendant un an sachant qu'elle peut refuser si le poste ne lui convient pas). Si aucune commune n'est favorable, le Préfet tranche et choisit lui-même la commune. Seuls les délégués de Mérinchal avaient visiblement informé leur conseil municipal de cette obligation pour la secrétaire.

Marina VIALTAIX précise que le syndicat va redemander des précisions à la Préfecture sur un licenciement qui ne donne pas les mêmes éléments que le centre de gestion. Le bâtiment collègue pose aussi question. Le Conseil départemental le récupérera mais pour l'euro symbolique.

Il semble peu probable que le syndicat soit dissout au 31 Décembre. Toutefois, Marina VIALTAIX a demandé au Président s'il serait possible une fois le syndicat dissout d'arrêter le budget en cours d'année. Il doit se renseigner.

Projet centre bourg :

Monsieur DESGRANGES fait part à l'assemblée des projections de la halle réalisées par le cabinet LLAA. Une discussion s'engage sur la longueur de celle-ci.

Le conseil municipal souhaite qu'une travée supplémentaire soit ajoutée, comme suit :



FIBRE

Roland DESGRANGES explique au conseil que le génie civil a débuté sur la route de Mercin. Il demande à tous de lui faire remonter toutes les incohérences que nous pourrions constater.

Régis SAPIN trouve tout de même regrettable l'implantation aussi importante de poteaux pour la mise en place de la fibre sur la commune.

CONCERT MUSIQUE EN MARCHÉ

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'un concert gratuit offert par l'association Musique en Marche, samedi 18 décembre 2021 à 20h30, salle des expositions. Titre du spectacle : Les français parlent aux français. Pass sanitaire et gestes barrières + masques obligatoires. 6 artistes maxi et Elisabeth LECLERC chanteuse.

Elle remercie par avance les conseillers qui pourront participer à cette manifestation.

COLIS DES AINES

Madame VIALTAIX informe le conseil municipal de la livraison des colis des aînés le lundi 29 novembre. Il sera nécessaire de différencier les hommes des femmes. Un courriel sera envoyé à l'ensemble du conseil municipal lorsque les colis pourront être retirés en mairie.

TELETHON

Thème les lumières. Samedi 4 Décembre. Marche à 14 H – 16 H : Vente de viennoiseries + buvette.

NOËL DES ENFANTS

Madame VIALTAIX informe le conseil municipal du repas de Noël des écoles qui se tiendra le vendredi 17 décembre. A la suite de ce repas, le Père Noël distribuera des friandises aux enfants et une animation avec un clown sera proposée. Elle propose l'achat d'un habit de Père Noël de quelques décorations et de faire des petits sachets de bonbons comme l'an passé.

MARCHE DE NOËL

Madame LABAS rend compte au conseil municipal de la dernière réunion de la commission « Marché ».

DATE : Mercredi 15 Décembre 2021 (« jumelé » avec le marché habituel)

HORAIRES : 8H00-15H00

LIEU : Sur la place sous chapiteau (un chapiteau a été réservé à la com.com). Après discussion le chapiteau sera décommandé. Seuls les barnums de la commune seront installés.

EXPOSANTS : une dizaine d'exposants en plus des « habitués » soit environ 22 exposants prévus à ce jour.

ANIMATIONS :

- **PERE NOËL** : il faut prévoir quelqu'un pour le Père Noël
- **ANIMATION ENFANTS** : Proposition d'animation par « Les Clowns » de Charron (Maquillage/Sculpture sur ballon/Barbe à papa). Un clown fera de la sculpture sur ballon et offrira un chien, une girafe, un perroquet à chaque enfant ou maquillera les enfants (en fonction de l'affluence). Il distribuera également de la barbe à papa. Coût pour 1 intervenant : 140,00 € pour 1H30 / 180,00 € pour 2H00 / 280,00 € pour 3H00. Le conseil municipal valide une intervention de 2h pour 180.00 €.
- **TOMBOLA gratuite** : Est-ce qu'il reste de quoi faire un panier garni en lot ? Prévoir l'urne et les bulletins à imprimer.
- **VIN D'HONNEUR** : Est-ce que la commune offre un pot ? Si oui, sous quelle forme (vin chaud, apéritif, ... ?). Madame le Maire propose au conseil municipal de servir du vin chaud offert par la municipalité. L'Assemblée approuve cette proposition.

RESTAURATION : Il est prévu de la restauration à emporter : JP Pizz, Le P'tit Créole, Assiette de fruits de mer (poissonnier), pâtisseries.

COMMUNICATION :

- AFFICHE ET FLYERS : Une affiche est en cours de réalisation. Elle sera également déclinée en flyers. Il faut prévoir l'impression le mardi 30/11 pour distribution aux exposants au marché du 01/12.
- INFO A METTRE SUR PAGE FACEBOOK, SITE INTERNET, PANNEAU POCKET.
- Prévoir UN ARTICLE pour la presse.

QUESTIONS DIVERSES

Maternelle :

L'institutrice demande un carré potager. Marina se renseignera du prix. Voir aussi prix des planches chez SABY pour une fabrication par les employés communaux.

La séance est levée à 00h15.